

BUREAU VERITAS

## CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

définie par le Secrétariat Général à l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. Le non respect des consignes de navigabilité entraîne la suspension de la validité du Certificat de Navigabilité (voir arrêté sur les conditions de navigabilité des aéronefs civils).

- MORANE SAULNIER MS 880 B/885/890 -

### I - Refroidissement GMP

A la suite des incidents de moteurs survenus sur les appareils en service, il a été reconnu nécessaire de procéder aux modifications, inspections ou rappels de consigne d'utilisation et d'entretien ci-dessous :

#### 1.1 Amélioration de l'étanchéité du compartiment moteur

(de manière à accroître l'efficacité du refroidissement des cylindres).

Mise en place de joints d'étanchéité, déflecteurs et cloisons améliorés ; obturation de trous inutilisés sur cloison AR

Cf. SEEMS-SERVICE RALLYE n° 25 (§ 3)  
SEEMS-INSTRUCTION TECHNIQUE RALLYE n°s 50, (MS 885)  
51 (MS 880 B)

Intéresse les avions n°s 1 à 330 inclus, 336 à 345 inclus, 351 à 368 inclus, 370, 373, 377 et 382, 383, 384, 386.

A effectuer dès que possible avant le 15-4-64 (MS 885, 890)  
avant le 30-6-64 (MS 880 B).

#### 1.2 Montage d'un radiateur d'huile (MS 880 B)

Cf. SEEMS SERVICE RALLYE n° 30 et I.T. n° 51  
Intéresse les avions MS 880 B compris dans les n°s de série indiqués au § 1.1.

A effectuer dès que possible et au plus tard le 31-7-64

#### 1.3 Installation d'un thermomètre de culasse (MS 880 B)

Cf. SEEMS RALLYE SERVICE n° 30 et I.T. n° 51

.../

Date 3 -4 -64

Matériel MORANE SAULNIER  
MS 880 B/885/890

Référence: - 8 - 8

Intéresse les appareils MS. 880 B compris dans les n°s de série indiqués au § 1.1.

A effectuer dès que possible et au plus tard le 30-6-64.

1.4 Suppression de certaines installations

ayant pour effet d'appauvrir le mélange d'admission et donc d'élever les températures de cylindre :

Suppression de la prise de depression (sur la tubulure d'admission) utilisée pour l'alimentation d'un indicateur de virage.

Cf. SEEMS RALLYE SERVICE n° 25 (§ 3)

A effectuer dès que possible avant le 15-4-64.

1.5 Rappel de consignes d'emploi ou d'entretien

Vitesses de montée; calages des magnetos consignes diverses d'entretien concernant le GMP.

Cf. SEEMS RALLYE SERVICE n° 25, (§ 1, 2, 4 et 5).

1.6 Avions remorqueurs (MS 885 - 890)

Mise en place d'un indicateur de température de cylindre sur le cylindre n° 3.

II - Jaugeur à essence

Remplacement de la bille liège du jaugeur  $\varnothing$  8 mm par une bille de plus petit diamètre ( $\varnothing$  7 mm).

Cf. SEEMS RALLYE SERVICE n° 26  
intéresse les avions n°s 1 à 204 inclus.

A effectuer dès que possible avant le 15-4-64.

La présente Consigne annule et remplace la Consigne de Navigabilité 63-16-6 du 4 Novembre 1963.